

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_027

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 octobre 2023

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	9
de Votants	11

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Décision modificative n°2 au BP 2023

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre

Absents : Kris HEYNDRICKX

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ESMIOL-PAUL Bénédicte, GASSEND Christian par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 05/10/2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 1641 ci-après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-29000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	29000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2313 - 936	Constructions	71000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-29000.00
1641 - 936	Emprunts en euros		100000.00
	TOTAL :	71000.00	71000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Prefecture de Digne-les-Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR; 11/10/2023
004-210400479-20231010-DE_2023_027-DE

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire
Antoine ARENA



Secrétaire de séance
Jean-Louis ROUSSELET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Louis ROUSSELET".

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/10/2023
004-210400479-20231010-DE_2023_027-DE